

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 28 novembre 2023 - Délibération n°23-031**

Objet : Résidence Autonomie « Les marguerites » - Prévisionnel des activités et du taux d'occupation pour 2024

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-huit septembre précédent, s'est réuni au pôle social, résidence autonomie « Les marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, C. CERVERO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, J. MARTY, J. RAIMONDI.

A DONNE PROCURATION : N. ANDREO donne procuration à JJ. GRANAT

ABSENTS : M-F. ALLAMIGEON (aux questions n°1 à 7), S. BONO, F. BARON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

Le prévisionnel des activités et le taux d'occupation pour 2024 est identique à celui de 2023. Il se décline comme suit :

	BP2023 en actes	Prévisionnel 2024
HEBERGEMENT		
Journées	14 716	14716
Taux d'occupation	96%	96%
Entretien linge	860	860
Entretien studios		
RESTAURATION		
Midi	13300	13300
Soir	6900	6900
Petit-Déjeuner	2280	2280
Goûter	1700	1700
Portage repas	7500	7500
Repas festifs	270	270

La tarification est proposée pour l'exercice 2024 sans augmentation des tarifs et un prévisionnel de taux d'occupation de la structure à 96 %.

PREVISIONS TARIFAIRES

PREVISIONS TARIFAIRES 2024 (sommes exprimées en euros)												
ANNEE 2024	HEBERGEMENT						RESTAURATION					
	BP hébergement & restauration	Ventilation logement 1 personne/ accueil permanent	Ventilation couple	Ventilation accueil temporaire	Entretien linge	Entretien studio	Repas midi	Repas soir	Petit déjeuner	Gouter	Portage repas	Repas festif
total classe7/recettes	787496.87	502887.32	16435.95	23914.8	7834.6	0	117838	37536	4149.6	2482	70725	3693.6
total des activités proposées		13621	365	630	860	0	13300	6900	2280	1700	7500	270
tarifs unitaires		36.92	45.03	37.96	9.11	11.05	8.86	5.44	1.82	1.46	9.43	13.68

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2022, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au 1^{er} janvier 2023 ;
Vu l'instruction interministérielle du 6 juin 2023 relative à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics au 1^{er} janvier 2023 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration décide d'approuver les propositions tarifaires telles que détaillées ci-dessus pour l'exercice 2024.

Convocation : 24 novembre 2023
Affichage ordre du jour : 24 novembre 2023
Présents : 7
Suffrages exprimés : 8
Absents : 11
Publiée le : **04 DEC. 2023**

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES

